

Plan ontarien  
de lutte contre  
la grippe pandémique –  
Sommaire

## Plan ontarien 2007 de lutte contre la grippe pandémique

### Résumé

---

Le Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique (le Plan) explique comment le système de santé de l'Ontario réagira en présence d'une grippe pandémique. Il propose une approche provinciale exhaustive en matière de préparation aux situations d'urgence du point de vue de la santé et une planification des mesures qui seront prises. Il fournit des renseignements sur lesquels reposera la planification provinciale et locale en cas de pandémie. Le Plan s'efforce d'atteindre un équilibre entre des directives suffisantes permettant de garantir une réaction provinciale homogène au plan de la santé en présence d'une grippe pandémique, et compte tenu des compétences locales, la flexibilité d'adopter plusieurs scénarios qui pourraient se produire durant une pandémie.

Le Plan est un document évolutif. Il est revu chaque année (ou plus souvent, le cas échéant), afin de refléter les connaissances courantes et les meilleures pratiques. L'édition 2007 du Plan inclut de nouveaux renseignements valables sur la surveillance, les mesures de santé publique, la santé et la sécurité au travail, les centres d'évaluation, de traitement et d'aiguillage des personnes atteintes de la grippe, et la prévention et le contrôle de l'infection, de même que des conseils plus précis sur la planification durant la pandémie des services de santé, des services de santé communautaires, des services de lutte contre la toxicomanie, des services de traitement aux patients cancéreux, des services pédiatriques et des

services de santé des Premières nations, en cas de situations d'urgence.

Le processus d'élaboration du Plan est géré et coordonné par l'Unité de gestion des situations d'urgence du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En cas de grippe pandémique, la réaction du système de santé sera gérée à partir du Centre des opérations d'urgence (COU) de l'Unité de gestion des situations d'urgence.

Bien que le Plan mette l'accent sur la planification en cas de pandémie dans le secteur de la santé, il inclut également des liens avec d'autres ministères ayant des responsabilités en matière de gestion des urgences comme Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère du Travail. Comme une pandémie touchera tous les secteurs de la société, GSUO a collaboré avec d'autres ministères provinciaux et leurs intervenants pour concevoir un plan de coordination pour la lutte contre la grippe pandémique, figurant sur le site Web du COU, à l'adresse suivante : [www.health.gov.on.ca/pandemic](http://www.health.gov.on.ca/pandemic). Ce plan étudiera les enjeux en matière de planification de la lutte contre la pandémie à l'extérieur du secteur de la santé et se focalisera sur le maintien de l'infrastructure vitale et sur la satisfaction des besoins humains.

## Comment utiliser le Plan

Le Plan comprend trois parties et 20 chapitres.

### ***I Contexte pour la planification de la lutte contre la grippe pandémique***

1. **Historique** : Il offre des renseignements de base sur la grippe et les pandémies, et résume l'impact d'une grippe pandémique en Ontario sous forme de nombre de personnes qui tomberont malades et qui auront besoin de soins de santé.
2. **MISE À JOUR Rôles, responsabilités et cadres de prise de décision** : Description des phases d'une grippe pandémique, des rôles et des responsabilités des différents paliers de gouvernement et des cadres éthique et de gestion des situations d'urgence constituant la base du plan ontarien et de la réaction de la province. Dans l'édition 2007, ce chapitre a été mis à jour pour inclure le principe de précaution, de même que des changements en matière de loi sur la gestion des situations d'urgence et la récente adoption de la *Loi sur l'amélioration du système de santé*.
3. **Objectifs, approche et hypothèses de planification** : Ce chapitre donne les objectifs, l'approche stratégique et les hypothèses de planification du plan ontarien.
4. **MISE À JOUR Ressources** : Liste des ressources en matière de planification pandémique.

### ***II Questions, activités et outils concernant l'ensemble du système de santé***

5. **MISE À JOUR Surveillance - Détection et contrôle de la propagation de la grippe** :

Description des activités de surveillance en place à l'heure actuelle pour contrôler la grippe en Ontario et déceler une souche pandémique, de même que les activités qui devront être ajoutées, accrues ou réduites durant une pandémie. L'édition 2007 inclut certaines modifications à la surveillance proposée d'une grippe pandémique de même qu'une révision des formulaires de surveillance.

6. **NOUVEAU Mesures de santé publique - Gestion de la propagation de la grippe** : Description des mesures de santé publique auxquelles l'Ontario aura recours durant une pandémie, des déclencheurs de la mise en œuvre de ces mesures et des facteurs qui détermineront le type et la durée des mesures de santé publique. L'édition 2007 décrit l'approche basée sur la gravité à laquelle l'Ontario aura recours pour déterminer la portée des mesures de santé publique qui seront adoptées.
7. **NOUVEAU Santé et sécurité au travail et prévention et contrôle des infections** : Renforcement de la responsabilité des employeurs consistant à offrir des conditions de travail sécuritaires, et définition des mesures que les organismes de santé, les travailleurs de la santé et le public peuvent prendre pour prévenir la propagation de la grippe et protéger les travailleurs de la santé. Le chapitre prévoit une hiérarchie des mécanismes de contrôle en matière de santé et de sécurité au travail durant une pandémie, et donne l'éventail de stratégies permettant de réduire les

risques, y compris l'évaluation des risques, l'éducation et la formation, la modification de l'environnement physique, la modification des méthodes administratives et de travail, et l'utilisation appropriée de matériel de protection personnel et d'autres mesures de contrôle de l'infection.

8. **Optimisation des mesures de déploiement du personnel de santé** : Description d'une approche fondée sur les compétences en matière de planification des ressources humaines de santé en cas de pandémie, et des mesures que les planificateurs, les employeurs et les travailleurs de la santé doivent prendre pour utiliser de façon optimale les connaissances et les compétences durant une pandémie.
9. **Antiviraux et vaccins** : Ce chapitre expose les politiques en matière d'approvisionnement en antiviraux et vaccins, leur distribution et leur utilisation, de même que les mesures prises par le gouvernement de l'Ontario pour constituer un stock d'antiviraux. Il précise aussi les plans visant à acquérir et distribuer des antiviraux et des vaccins durant une pandémie.
10. **Matériel et fournitures** : Description des mesures que l'Ontario et les organismes de santé prendront pour assurer un approvisionnement adéquat et sécuritaire de matériel et de fournitures durant une pandémie.
11. **MISE À JOUR Centres d'évaluation, de traitement et d'aiguillage des personnes atteintes de la grippe** : Description des centres temporaires de lutte contre la

grippe que l'Ontario mettra en place, le cas échéant, durant une pandémie, pour offrir un accès facile aux services à guichet unique pour les services d'évaluation, d'information, de traitement et d'aiguillage. Ces centres aideront à atténuer les pressions s'exerçant sur les fournisseurs de soins primaires et les hôpitaux de soins actifs, leur permettant ainsi de se concentrer sur les besoins des personnes qui ont besoin de ces niveaux de soins. L'édition 2007 du Plan offre des conseils plus précis sur les rôles et les attentes de ces centres, la dotation en personnel, le matériel requis et le rôle provincial en matière de financement de ces centres.

12. **Communications** : Description des mesures que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) prendra pour communiquer avec le public, les travailleurs de la santé et d'autres intervenants durant une pandémie de grippe et des outils que les organismes de santé peuvent utiliser pour planifier leurs activités en matière de communications.

### ***III Questions, activités et outils propres aux établissements***

13. **Services de santé publique** : Ce chapitre précise les mesures que le système de santé publique prendra pour gérer la demande de services durant une pandémie de grippe.
14. **Services de laboratoire** : Description du mode de fonctionnement des laboratoires durant une pandémie, y compris quels seront les tests assurés et ceux qui seront réduits.

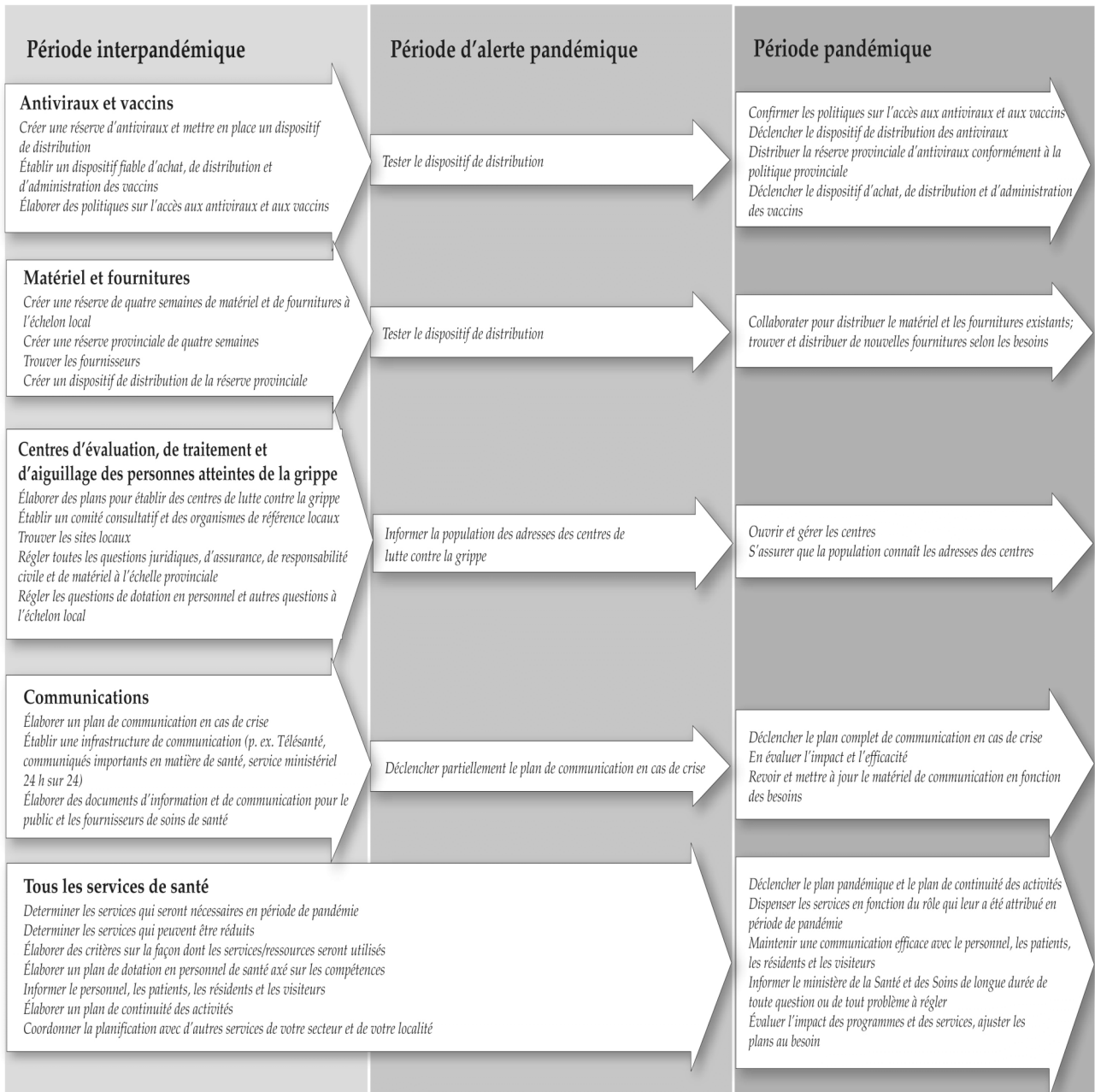
15. **NOUVEAU Services de santé d'urgence** : Description des mesures que les services médicaux d'urgence prendront pour maintenir les services d'ambulance terrestre et aérienne durant une pandémie.
16. **NOUVEAU Services de santé communautaires** : Renseignements préliminaires sur les services de santé communautaires offerts durant une pandémie et, nouveauté en 2007, présentation d'un plan plus détaillé visant à maintenir des services communautaires de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie durant une pandémie.
17. **MISE À JOUR Services de soins actifs** : Établissement des mesures que les hôpitaux de soins actifs peuvent utiliser pour gérer leurs ressources durant une pandémie, y compris détermination de qui sera admis aux soins pour malades en phase critique et comment les établissements de soins actifs prendront des décisions sur les ressources limitées. L'édition 2007 du Plan inclut dans la section outils (chapitre 17A) un plan permettant de maintenir les services aux patients cancéreux dans toute la province, durant une pandémie de grippe.
18. **NOUVEAU Services pédiatriques** : Discussion des services requis pour offrir des soins aux enfants et aux femmes enceintes durant une pandémie. Nouveaux outils à l'appui des décisions destinés aux parents et aux soignants de même qu'aux fournisseurs de soins de santé.
19. **Foyers de soins de longue durée** : Description des lignes directrices destinées aux foyers de soins de longue durée visant à protéger les résidents et le personnel en cas de pandémie, et à aider les foyers de soins de longue durée à continuer d'offrir des soins d'excellente qualité.
20. **NOUVEAU Premières nations** : Description des efforts de collaboration de la province de l'Ontario, du gouvernement du Canada (par le biais de Santé des Premières nations et des Inuits), et des communautés des Premières nations, pour satisfaire les besoins des communautés des Premières nations durant une pandémie.

Le diagramme de la figure 1 résume les activités décrites en détail dans le plan pour chaque période pandémique déclarée par l'OMS.

Si vous avez des questions sur le Plan ontarien 2007 de lutte contre la grippe pandémique ou sur des initiatives de planification connexes, communiquez avec l'Unité de gestion des situations d'urgence du ministère en utilisant le Service de renseignements aux professionnels de la santé, au 1 866 212-2272 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h), ou envoyez un courriel à l'adresse suivante :

[emergencymanagement@moh.gov.on.ca](mailto:emergencymanagement@moh.gov.on.ca).

**Figure 1 Sommaire des activités**



## Période interpandémique

## Période d'alerte pandémique

## Période pandémique

### Surveillance

*Maintenir/Rehausser les activités de surveillance*

*Élaborer des outils pandémiques  
Diffuser des alertes  
Rehausser les activités de surveillance  
Tester le dispositif de surveillance pandémique*

*Ajuster les activités de surveillance/mettre les outils à jour  
Distribuer des outils d'alerte pandémique  
Étudier les zones de concentration  
Partager l'information  
Participer à des études spéciales  
Surveiller l'efficacité des antiviraux et des vaccins et les effets indésirables*

### Mesures de santé publique

*Évaluer les mesures  
Élaborer des outils et des lignes directrices*

*Appliquer les mesures prescrites  
En évaluer l'impact  
Modifier les mesures en fonction des données d'épidémiologie (p. ex. déclencheurs)*

### Prévention et contrôle des infections et santé et sécurité au travail

*Élaborer des lignes directrices  
Informar le public et les fournisseurs de soins de santé au sujet des mesures de contrôle des infections  
Améliorer la qualité et la cohérence des mesures de contrôle des infections*

*Au besoin, ajuster en fonction de la souche pandémique  
Renforcer les mesures de contrôle des infections et les contrôles de SST  
Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle des infections*

### Optimisation des mesures de déploiement du personnel de santé

*Élaborer une approche axée sur les compétences  
Élaborer des outils et des guides à l'intention des organismes et des fournisseurs de soins de santé  
Encourager les collectivités locales et les organismes de soins de santé à travailler avec les fournisseurs pour élaborer des plans de dotation en personnel de santé  
Trouver d'autres sources de travailleurs*

*Recruter et former des bénévoles  
Former les fournisseurs de soins de santé  
Régler les questions juridiques/de responsabilité civile/d'assurance*

*Mettre en œuvre les plans de dotation en personnel de santé  
En évaluer l'impact et les modifier au besoin*